



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

*Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.*

**N° 2019/106**

**Objet : Finances : Budget Annexe Aquaval 2019 - décision modificative n°1**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations comptables sur le Budget Annexe Aquaval 2019, il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Aquaval 2019 prévoyant une augmentation de crédits comme détaillées ci-dessous :

	Augmentation de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Fonctionnement	706	25.000 €	6063	15.000 €
	707	14.000 €	6068	10.000 €
			607	5.000 €
			6282	8.000 €
			673	1.000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.  
Pour copie conforme.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 30 octobre 2019.



Le Président  
Raymond GARDELLE

